INSCRIPTIONS

Année scolaire 2018/2019

Le Guichet Unique vous permet d'inscrire ou de réinscrire vos enfants en une seule fois aux activités suivantes :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE TAP ÉTUDES SURVEILLÉES

ACCUEIL DE LOISIRS

RESTAURATION SCOLAIRE ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

pour les enfants ne entre 2008 et 2012 du 3 septembre au 26 octobre

LE GUICHET UNIQUE

VOUS ATTEND DU MARDI 22 MAI AU VENDREDI 13 JUILLET

Hôtel de Ville

du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h Possibilité de rendez-vous

Directement en ligne sur l'Espace Famille

www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

Effectuez toutes vos démarches 24h sur 24,7 jours sur 7!

Espace Famille





Renseignements au 05 53 41 53 25 guichetunique@mairie-villeneuvesurlot.fr



CALCUL DU TARIF DES ACTIVITÉS

- Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (les 2 avis en cas de vie maritale).
- Attestation de paiement et de quotient de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois.
- Attestation Aide aux vacances et loisirs (de l'année en cours) de la CAF ou Attestation QF (vacances temps libre) de la MSA.

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- Carnet de santé obligatoire.
- En cas d'allergie alimentaire, certificat médical de moins de 3 mois, ou PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), s'il a été établi.
- En cas d'inscription à une activité aquatique et/ou nautique, photocopie du brevet de natation

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont gratuits. L'inscription au Guichet Unique est **obligatoire**.
- L'accès aux accueils de loisirs se fait uniquement sur réservation.
- Pour le paiement par prélèvement bancaire, fournir un RIB.
- En cas de séparation : extrait du jugement (avec modalités de garde des enfants).
- Les tarifs appliqués sont strictement proportionnels à vos revenus.
- Attention, le tarif maximum sera appliqué dans les cas suivants :
 - non inscription à l'activité,
 - dossier incomplet
- Inscriptions école municipale des sports du 3 septembre au 26 octobre.